

Syndicat Mixte de Sioule et MorgeLieu-dit Monteipdon
63440 SAINT PARDOUX**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 septembre à 9h00, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

MIS EN LIGNE LE**Date de convocation** : 12 septembre 2025**24 SEP. 2025**

Nombre de membres : en exercice : 118
 Présents : 61 Pouvoirs : 10
 Votants : 71 (dont 10 procurations)

Présents : Simon ADDERLEY (SAINT ANGEL) ; Thierry ALEXANDRE (BAS ET LEZAT) ; Michel AUBIGNAT (SAINT REMY DE BLOT) ; Pierre BARBARY (PONTGIBAUD) ; Michèle BARBECOT (SAINT OURS LES ROCHES) ; Denis BARDEL (BLOT L'EGLISE) ; Marc BEAUSOLEIL (SAINT ELOY LES MINES) ; Marie-Andrée BERKES (SAINT OURS LES ROCHES) ; Emmanuel BERTHOMIER (YOUX) ; Patrick BLANCHONNET (AYAT SUR SIOULE) ; Chantal BLOT BOUCHE (SAINT PARDOUX) ; Daniel BONNAFOUX (SAINT GEORGES DE MONS) ; Grégory BONNET (MONTCEL) ; Joël BOUGAREL (ARS LES FAVETS) ; Jérôme BOUYGUES (BLOT L'EGLISE) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Mathieu CAMUS (POUZOL) ; Jean-Patrick CAZAL (MOUREUILLE) ; Florian CHANET (MONTPENSIER) ; Jean-Luc CHASTAGNAC (SAINT ANGEL) ; Laurent COLLARDEAU (TEILHEDE) ; Gérard COMBEAUD (SAINTE CHRISTINE) ; Guillaume CRISPYN (CHAMPS) ; Armelle DEMOULIN (SAURET BESSERVE) ; Alain DESNIER (SAINT HILAIRE LA CROIX) ; Dominique DINYTASZ (MENAT) ; Gaëtan DUBIEN (ARTONNE) ; Philippe DUDYSK (YOUX) ; Sylvie DURANTEL (SAINT GAL SUR SIOULE) ; Alain DURIN (ARS LES FAVETS) ; Claude ESPAGNOL (CHARBONNIÈRES LES VIEILLES) ; Lætitia GARDARIN (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Alain GIMENEZ (AYAT SUR SIOULE) ; Patrice GIRAUD (SAINT PRIEST DES CHAMPS) ; Marie-Françoise HUBERT (JOZERAND) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Olivier KNIPPING (SAINT MYON) ; Pascal LABBE (SAINT AGOULIN) ; Paul LASSET (SAINT MYON) ; Jean-Claude LEDUC (DURMIGNAT) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Didier MANUBY (LES ANCIZES COMPS) ; Gérard MASSON (NEUF EGLISE) ; Karina MONNET (ARTONNE) ; Josette MOULY (SERVANT) ; Etienne ONZON (COMBRONDE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Jean-François PORTE (MONTCEL) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIÈRES LES VIEILLES) ; Jean-Paul POUZADOUX (COMBRONDE) ; Jean-Luc QUINTY (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marcel RAYNAUD (ESPINASSE) ; Isabelle RAYNAUD (QUEUILLE) ; Bernard ROCHON (SAINTE CHRISTINE) ; Anne Sophie RODRIGUES (CHAMPS) ; Patricia ROSSIGNOL (ESPINASSE) ; Odile SOULIER (SAINT GERVAIS D'AUVERGNE) ; Jean-Luc TIXIER (MONTPENSIER) ; Jacques VILLECHENON (GOUTTIERES) ; Rachel VRAY (MARCILLAT)

Absents ayant donné procuration :

Fernand ANTUNES (Les Ancizes Comps) ayant donné procuration à Didier MANUBY (Les Ancizes Comps)
 Benoit BADUEL (Saint Hilaire la Croix) ayant donné procuration à Alain DESNIER (Saint Hilaire la Croix)
 Davy BELLARD (Neuf-Eglise) ayant donné procuration à Gérard MASSON (Neuf-Eglise)
 Jérôme BOREL (Servant) ayant donné procuration à Josette MOULY (Servant)
 Didier BOURNAT (Moureuille) ayant donné procuration à Jean Patrick CAZAL (Moureuille)
 Daniel CLUZEL (Gouttières) ayant donné procuration à Jacques VILLECHENON (Gouttières)
 Claude GREMAT (Saint Priest des Champs) ayant donné procuration à Patrice GIRAUD (Saint Priest des Champs)
 Pascal MONTAGNE (Marcillat) ayant donné procuration à Rachel VRAY (Marcillat)
 Bruno RYCKEBUSCH (Saint Remy de Blot) ayant donné procuration à Michel AUBIGNAT (Saint Remy de Blot)
 Cendrine SAUTHON (Bas et Lezat) ayant donné procuration à Thierry ALEXANDRE (Bas et Lezat)

Madame Michèle BARBECOT a été élue secrétaire de séance.

Objet : ADMISSIONS EN NON-VALEURS SUR LE BUDGET EAU POTABLE

M. Bruno FLATRES, comptable public, a transmis au Syndicat de Sioule et Morge deux listes de titres de recettes (n°6850430112 et n°6945720012) émis sur le budget principal du Syndicat de Sioule et Morge, dont le recouvrement ne peut pas être assuré pour différents motifs (poursuites infructueuses, insuffisance d'actif ou rétablissement personnel sans liquidation judiciaire...).

Le caractère d'irrecouvrabilité de ces montants étant avéré, il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'admettre en non-valeur les sommes de 22 915,66 € TTC (liste n°6850430112) et de 2 171,12 € TTC (liste n°6945720012) sur le budget principal,
- D'imputer les sommes de la liste n°6850430112 au compte 6541 (créances admises en non-valeur), selon la décomposition suivante :

Code produit	Montants HT (ventilation selon le taux de TVA)	Montant de TVA	Montant TTC
EA1	TVA 10% : 135,00 €	13,50 €	148,50 €
	TVA 5,5% : 16 501,25 €	907,57 €	17 408,82 €
	Total HT : 16 636,25 €	Total TVA : 921,07 €	Total TTC : 17 557,32 €
EA2	Sans TVA : 828,61 €	0 €	828,61 €
	TVA 10% : 2 308,66 €	230,87 €	2 539,53 €
	Total HT : 3 137,27 €	Total TVA : 230,87 €	Total TTC : 3 368,14 €
EA3	TVA 5,5 % : 1 407,40 €	77,41 €	1 484,81 €
EA4	TVA 10% : 264,76 €	26,48 €	291,24 €
EA5	TVA 10% : 103,43 €	10,34 €	113,77 €
EA6	TVA 5,5% : 48,23 €	2,65 €	50,88 €
EA7	TVA 10% : 45 €	4,50 €	49,50 €
TOTAL			22 915,66 €

- D'imputer les sommes de la liste n°6945720012 au compte 6542 (créances éteintes), selon la décomposition suivante :

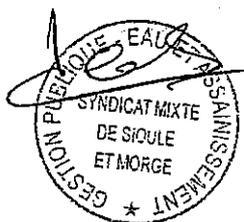
Code produit	Montants HT (ventilation selon le taux de TVA)	Montant de TVA	Montant TTC
EA1	TVA 10% : 45,00 €	4,50 €	49,50 €
	TVA 5,5% : 1 109,65 €	61,03 €	1 170,68 €
	Total HT : 1 154,65 €	Total TVA : 65,53 €	Total TTC : 1 220,18 €
EA2	Sans TVA : 454,84 €	0 €	454,84 €
	TVA 10% : 258,98 €	25,90 €	284,88 €
	Total HT : 713,82 €	Total TVA : 25,90 €	Total TTC : 739,72 €
EA3	TVA 5,5 % : 120,30 €	6,62 €	126,92 €
EA4	TVA 10% : 66,88 €	6,69 €	73,57 €
EA6	TVA 5,5% : 10,17 €	0,56 €	10,73 €
TOTAL			2 171,12 €

Cette proposition a reçu un avis favorable du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge, lors de sa réunion du 11 septembre 2025.

Le caractère d'irrecouvrabilité de ces montants étant avéré,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré à l'unanimité (71 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION) :

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur les sommes de 22 915,66 € TTC (liste n°6850430112) et de 2 171,12 € TTC (liste n°6945720012) sur le budget principal,
- **AUTORISE** l'imputation des sommes de la liste n°6850430112 au compte 6541 (créances admises en non-valeur) conformément au 1^{er} tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** l'imputation des sommes de la liste n°6945720012 au compte 6542 (créances éteintes) conformément au 2^{ème} tableau ci-dessus.



Fait et délibéré à Saint-Pardoux,
Le 20 septembre 2025

Le Président,
Luc CAILLOUX

